

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclamations. 20
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
En droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
SAUMUR :
1 an. 30 fr.
6 mois. 16
3 mois. 8
Postes :
En sus. 35 fr.
6 mois. 18
3 mois. 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Avril 1882.

L'ÈRE DE L'INDIFFÉRENCE.

Les conservateurs se plaignent d'être écrasés par les républicains. S'ils sont écrasés, c'est absolument leur faute.

Les conservateurs sont dix contre un. Seulement, les jours de bataille, ils ne daignent pas se déranger, tandis que les républicains se présentent au combat en colonnes serrées.

En vérité, les conservateurs comptent trop sur la Providence, et ils oublient le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Ils ont obtenu des succès aux élections municipales de dimanche; mais ces succès ne sont rien auprès de ceux qu'ils auraient remportés s'ils avaient pu sortir de leur apathique indifférence.

N'est-il pas honteux de voir que, presque partout, les trois quarts des électeurs inscrits n'ont pas voté!

Ces abstentionnistes ne sont pas des républicains, non;

Car les républicains, qui sont en pleine ère politique, donnent toutes leurs forces à chaque manifestation électorale.

En sorte que les trois quarts de la France se laissent tyranniser par la majorité de l'autre quart.

C'est incontestablement la minorité du pays qui impose ses volontés à la grande majorité.

Et pourquoi cela ?

A cause des divisions de parti.

Et il ne tiendrait pourtant qu'aux conservateurs, en vertu de la loi du nombre, de s'emparer de la direction des affaires...

Il n'y a pas à dire qu'ils ne peuvent pas. C'est qu'ils ne veulent pas.

Comment sortir de là ? Comment guérir cette maladie d'indif-

férence qui enveloppe les trois quarts de la France ?

Il serait urgent que des comités locaux prissent à cœur d'exciter l'esprit civique et de pousser les conservateurs au scrutin.

Il faudrait faire comprendre aux indifférents que leur abstention est un crime; que c'est leur faute si nous avons un Parlement et un gouvernement qui froisse la liberté de conscience.

En un mot, il faudrait réveiller partout l'idée de la lutte.

Car ceux qui ne résistent pas, quel que soit leur nombre, sont vaincus d'avance.

Chronique générale.

Le Conseil général des Basses-Pyrénées a émis un vœu contre la loi d'enseignement du 28 mars. Les Conseils du Tarn et du Gers ont repoussé la question préalable posée par les préfets sur des vœux analogues.

La Gazette de France a reçu d'un de ses abonnés la lettre suivante que nous croyons utile de reproduire :

« Les efforts que fait la Gazette de France pour engager les conservateurs à réagir de toutes manières contre la loi athée dont nous a dotés le Parlement et pour bien établir le droit qu'ils ont de ne pas se soumettre à une loi qui blesse leur conscience, me paraissent louables à tous égards, et je ne puis que m'y associer.

« Pour nous, catholiques, ce droit ne saurait être mis en doute un seul instant, mais j'ajouterais qu'il n'est pas besoin pour l'établir aux yeux de tous de puiser des exemples dans les cas nombreux où l'homme est amené par sa conscience à désobéir à une loi physique.

« Ce sont les journaux républicains eux-mêmes, ce me semble, qui se sont chargés dans une récente circonstance de faire la preuve en question.

« Il y a peu de temps, des jurés (3, je crois, en tout) ont désobéi à la loi qui leur imposait le serment, sous prétexte que ce serment blessait leur conscience.

« La presse républicaine a été unanime pour approuver leur action, et le ministère s'est empressé de proposer un projet de loi destiné à calmer leurs scrupules.

« Si ces jurés ont bien fait de désobéir à la loi sur le serment, parce qu'elle froissait leurs opinions religieuses, j'ai le droit, moi, catholique, de désobéir à la loi sur l'instruction primaire toutes les fois que son application blessera mes croyances. Bien plus, s'il est conséquent avec lui-même, le ministère devra, à la première contravention de ce genre qui se produira, et, pour l'honneur de notre pays, nous espérons qu'il s'en produira bientôt de nombreuses, présenter un projet de loi modifiant les prescriptions de celle que la Chambre a votée en tout ce qu'elles ont de contraire à nos croyances.

« Il serait téméraire, sans doute, d'espérer qu'il en sera ainsi, et de compter à ce point sur la bonne foi de nos gouvernants, mais il n'en sera pas moins prouvé une fois de plus qu'il y a pour les républicains deux poids et deux mesures, et que, pour eux, toute loi est bonne, juste et respectable, qui tend à blesser la foi de leurs adversaires catholiques. »

LES BATAILLONS SCOLAIRES.

L'Avenir militaire fait connaître son opinion sur les « bataillons scolaires », la marotte du jour, dont on use et surtout dont on abuse si volontiers pour le quart d'heure. Voici comment il en parle :

« Sans entrer dans les mille raisons qu'on peut invoquer contre la création des bataillons scolaires, où les enfants prendront-ils le temps des leçons militaires que vous leur imposez? Leurs programmes ne sont donc pas assez chargés, que vous ajoutez ce surcroît de connaissances? Leurs créations sont donc bien longues et leurs jours de congé bien nombreux que vous leur

donnez encore ces heures de travail? Il nous semblait, au contraire, que tous les médecins s'élevaient contre les exigences immodérées des examens actuels et qu'ils attribuaient l'atrophie du corps en grande partie à l'excès de labeur imposé à la jeunesse, et c'est là le soulagement que vous leur apportez que de prendre encore leurs jeudis ou leurs dimanches! Et pour une charge qui est celle de l'homme et non celle de l'enfant! Dans quelle aberration sommes-nous, que les pères font porter leurs fardeaux par leurs fils? Est-ce donc eux ou vous qui devez aller contre l'ennemi? A nous donc, hommes, les armes, et à nos enfants la science, jusqu'au jour où leurs bras seront assez forts pour porter le fusil, et leurs cœurs assez vaillants pour imiter notre exemple. »

C'est très-bien dit, plein de bon sens et de raison. Le fait est que jouer ainsi, et sérieusement, au soldat dans les lycées et jusque dans les écoles primaires de la campagne, est une des idées les plus bouffonnes que la République ait enfantées. Nous sommes bien aises de voir reconnue telle par un journal républicain, et surtout par un journal spécial, qui a charge d'examiner toute chose principalement au point de vue militaire. Cette idée des écoliers-soldats ne part point du ministère de la guerre, il faut le dire à sa décharge, mais bien du ministère de l'instruction publique, depuis longtemps tombé entre les mains d'avocats médiocres, ou de savants frelatés.

Laïcisation des hôpitaux.

La Gazette des Hôpitaux publie la lettre suivante du docteur Desprès, qui, dans l'intérêt des malades, se montre toujours infatigable dans ses protestations contre la laïcisation des hôpitaux :

Paris, le 11 avril 1882.

« Mon cher directeur,

« Le conseil de surveillance des hôpitaux vient d'émettre, par 9 voix contre 7, un

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

VII

HEURES D'ATTENTE.

C'était à la fin d'une des plus chaudes journées de juillet.

Jeanne, plus gaie, plus heureuse encore que de coutume, attendait son mari qui était parti le matin pour Alger.

« Je crois bien que c'est la dernière fin de mois que je contre-signerai. Les promotions doivent être à l'Officiel de ce matin et je te reviendrai peut-être avec mon troisième galon, mignonne chérie, avait-il dit en embrassant sa femme au départ.

« Oh! ces affreux chiffres! quelle joie d'en sortir. Mais au moins je finis vaillamment, regarde!

Et il ouvrit son portefeuille qui contenait une hausse de ces bordereaux sur papier à chandelle qu'orne le paraphe hiéroglyphique de messieurs les inten-

« Qu'est-ce que c'est que ces vilains papiers? avait dit Jeanne.

— Pas si vilains que cela, ma chérie. Il y en a là-dedans pour plus de cinquante mille francs. Je vais les toucher à la recette en passant, je paye mes maréchaux-des-logis-chefs et je te reviens de bonne heure.

Et Jeanne attendait.

Le petit garçon avait été un peu souffrant la veille; elle n'osait sortir avec lui pour aller à la rencontre de René.

Mais, penchée sur le canapé où reposait Jean :

— Tu as entendu, baby; ton père a dit qu'il allait peut-être revenir capitaine, seras-tu content ?

— Oui, petite mère... c'est-à-dire, réprit-il, s'il aime toujours autant son petit Jean.

— Sois tranquille !

Et baby, rassuré, choquait joyeusement ses petites mains après avoir envoyé du bout de ses doigts roses un baiser à sa mère.

— O mes amours! murmurait la jeune femme en songeant à son mari et à son fils. Que Dieu est bon de vous avoir donnés à moi !

Et Jeanne rêvait aux six années de tendresse, de bonheur intime, de calme, que cette maison, jadis si bruyante, avait enfermée entre ses murailles.

Tout à coup la voix monotone du muezzin, appelant du haut du minaret voisin les musulmans à la prière du soir, traversa l'espace et arracha la jeune femme à son doux rêve.

— Sept heures déjà! dit-elle, et René n'est pas

encore rentré. Il avait dit cependant qu'il reviendrait de bonne heure...

« Au fait, reprit-elle en souriant, après avoir eu une seconde inquiétude, le paquebot qui apporte le courrier était peut-être en retard. Il aura voulu attendre les journaux jusqu'à la dernière limite pour me rapporter la bonne nouvelle.

Mais une heure s'écoula encore et René ne revenait pas.

Jeanne appela par la fenêtre l'ordonnance de son mari qui faisait dans la cour le passage du soir de ses chevaux en sifflant joyeusement la marche favorite du 1^{er} chasseurs d'Afrique.

— Trubert ?

— Madame ?

— Je suis un peu inquiète. Mon mari ne rentre pas.

— Oh! madame, il n'y a pas de danger. Voyez-vous, tous là-bas au quartier disaient ce matin que le lieutenant était nommé capitaine. Les officiers auront voulu arroser sa double épaulette. Il n'y a pas moyen de refuser ça. C'est ce qui le retarde!

Après tout, et bien que René eût peu de goût pour les « arrosages » que son ordonnance estimait si nécessaires, l'explication était plausible.

Jeanne se rassura donc un peu, et comme son fils criait famine, elle fit servir le dîner et se mit à table avec lui.

Mais en voyant vide la place de son mari, les

larmes lui vinrent aux yeux.

Jean, tout attristé du chagrin subit de sa mère, grimpa sur les barreaux de sa chaise et lui entourait le cou de ses petits bras en murmurant à son oreille :

— Pleure pas, je t'en prie, petite mère.

Elle le serra convulsivement sur son cœur, puis revint prendre sa place à la fenêtre, épiant tous les bruits qui venaient de la route.

— Voyons, je suis folle, dit-elle enfin, en rappelant son courage. Qu'est-ce qu'un retard de trois heures? Il sera resté avec ses amis. Trubert a raison. C'est cet orage qui m'énerve et me fait m'inquiéter sans motif.

En effet, de sa fenêtre dominant la mer, Jeanne pouvait voir se former au loin un de ces orages d'été si chargés d'électricité et sous l'influence desquels le grand lac méditerranéen se soulève et mugit avec une fureur que ne connaît point l'Océan.

Quelques minutes plus tard, le ciel était en feu.

Tout ce grand triangle, dont la base est la mer et le sommet le Fort-l'Empereur, était incessamment zébré d'éclairs violents.

Un bruit terrible emplissait l'air, bruit complexe, fait des hurlements des vagues fouettées et écrasées, des mugissements du vent, des éclats du tonnerre et dont la magnifique horreur n'a d'égale que celle du champ de bataille, lorsque le jour commence à tomber, avec les cris de

avis favorable à la laïcisation de l'hôpital Tenon et de l'hôpital de Lourcine.

Le directeur de l'Assistance publique et la majorité du conseil de surveillance, au mépris de l'opinion motivée de la grande majorité des médecins et chirurgiens des hôpitaux, ont tenu sans doute à satisfaire le conseil municipal. Ils ont même refusé tout examen de la question, tant ils étaient pressés.

Voilà donc ce que M. le directeur de l'Assistance publique et la majorité du conseil de surveillance ont trouvé pour remédier au manque de lits dans les hôpitaux !

Il va falloir créer à l'hôpital Tenon et à l'hôpital de Lourcine plus de trente logements d'employés de trois chambres au moins pour les laïques, au lieu et place de salles de malades.

Le gouvernement sincèrement républicain de notre pays, qui, dans ses prisons et ses hôpitaux militaires, conserve les religieuses qui assurent un service propre, honnête et à bon marché, ne peut avoir un autre poids et une autre mesure pour les hôpitaux civils. Il est peut-être temps qu'il avise, ou qu'il rende l'autonomie aux hôpitaux.

Il faut espérer que M. le directeur de l'Assistance publique tiendra compte de la respectable minorité qui s'est prononcée contre la laïcisation des deux hôpitaux menacés, et du résultat peu flatteur obtenu dans les hôpitaux laïcisés, St-Antoine et la Pitié.

Il y aurait eu, de la part de l'administration, une certaine droiture à signaler le gaspillage contre lequel il a fallu qu'on se pré-munit à l'hôpital Saint-Antoine, et les accouchements de surveillantes laïques ou les maladies de leur famille qui ont entravé le service de la Pitié.

Vos lecteurs m'excuseront de parler encore sur ce sujet, mais ils comprendront mon intervention quand ils sauront que j'ai été longtemps chirurgien de l'hôpital de Lourcine. Pendant six ans, chaque jour, j'ai constaté que, dans cet établissement, le service ne peut être fait que par des religieuses. J'ai, sur ce point, une compétence qui échappe à M. le directeur de l'Assistance publique. L'expérience, j'en suis sûr, le montrera à l'administration pour peu qu'elle veuille bien voir la vérité. Il faut supprimer l'hôpital de Lourcine et disséminer les véné-riennes dans les grands hôpitaux ou laisser les religieuses à cet hôpital.

D'AMAND DESPRÉS, chirurgien à l'hôpital de la Charité, etc.

P.-S. — Puisque l'occasion se présente, je voudrais aussi informer le public d'un procédé d'intimidation qui a été essayé pour assurer le succès de la laïcisation des hôpitaux : M. le directeur de l'Assistance publique aurait dit, l'année dernière, aux deux médecins qui nous représentent au conseil de surveillance : « Nous ne décorerons aucun des médecins et chirurgiens qui ont signé la lettre pour le maintien des Sœurs. »

M. le docteur Després est républicain et ses opinions en matière religieuse ne sont pas suspectes de cléricisme. Les critiques contre le pouvoir républicain sont donc dé-rogées de tout esprit d'hostilité.

douleur ou d'agonie des hommes et des chevaux, les hurrahs de triomphe, les grondements du canon et les jets de flammes produits par l'éclat-ment des obus piquant de leur lumière rouge les cuirasses, les casques et les baïonnettes.

La pluie tombait par torrents et, chassée du large par la rafale, venait frapper et tremper la jeune femme, qui, après avoir couché son fils et envoyé l'ordonnance à Alger pour chercher des nouvelles, s'était remise à épier au dehors.

Deux nouvelles heures se passèrent ainsi.

Puis enfin elle entendit au loin résonner sur le pavé de la route le pas d'un cheval lancé au galop; elle se précipita à travers les escaliers et arriva à la petite porte du jardin en même temps que le cavalier :

— René ! cria-t-elle. Ce n'était point René ; c'était Maxime Deris.

A la vue de Maxime, Jeanne s'était vivement rejetée en arrière.

Elle ne l'avait point aperçu depuis quelques mois, et son arrivée dans ces circonstances et au milieu de cette tempête lui rappelaient les dernières paroles de son père mourant.

Cependant, l'inquiétude qu'elle ressentait au sujet de son mari fut plus forte que sa crainte.

Elle se rapprocha :

— Avez-vous vu René ? dit-elle.

— Oui, madame !

ÉTRANGER

L'amirauté a transmis à la flotte anglaise en station à Malte l'ordre de se tenir prête pour se diriger vers Alexandrie. Deux régiments de soldats de la marine, l'un à Woll-wich, l'autre à Chatham, sont sur le point de s'embarquer.

Les nouvelles d'Egypte sont graves. Une partie des troupes ottomanes dans la Tripo-litaine sont destinées à faire campagne en Egypte.

Le Daily-News appelle l'attention publique sur les commandes considérables de ba-teaux-torpilles faites par le gouvernement allemand.

On télégraphie de Vienne que le comte de Beust a été mandé dans cette capitale pour donner des renseignements sur les disposi-tions du gouvernement français pour le cas où l'entrevue des Empereurs aurait lieu.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 avril.

Les rentes ouvrent la séance aux cours sui-vants : 3 0/0, 84.15 et 84.02; amortissable, 84.40 et 84.25; 5 0/0, 118.32 et 118.50.

La Bourse est donc sensiblement plus lourde. Les fonds étrangers sont faibles à l'exception de l'Italien qui oscille aux environs de 91.

Le groupe des sociétés témoigne d'une activité moindre. Après les rentes, les valeurs les plus de-mandées sont les actions et les obligations du Cré-dit Foncier. Les détenteurs de capitaux préfèrent les obligations foncières à lots ou sans lots dont le revenu est suffisamment rémunérateur et qui sont garanties par des créances hypothécaires.

L'action de la Foncière de France est très avan-tageuse à acheter au cours de 500. Cette société n'immobilise jamais ses capitaux en achats de ter-rains d'une plus-value plus ou moins probable, elle n'achète un terrain que si elle a la certitude de le louer aussitôt avec promesse de vente à des en-trepreneurs. Ce mode d'opérer assure de bons bé-néfices.

Le Crédit Général Français s'inscrit en grande lourdeur, les efforts tentés pour relever les cours sont sans effet, nous constatons une baisse de 75 francs à 475.

Le Crédit Lyonnais conserve néanmoins une certaine fermeté à 780, ce cours est un prix d'at-tente que les capitalistes feront bien d'utiliser pour acheter. — Les titres de la Banque Nationale sont de plus en plus délaissés, la diminution de revenu cette année a refroidi l'enthousiasme des action-naires.

Les actions de la Société Française Financière sont très-demandées par nos capitalistes qui sa-vent apprécier cette valeur dont l'avenir nous pa-rait des plus sérieux.

Les bons de l'Assurance Financière sont assez bien tenus à 295. Les polices de capitalisation sont très-recherchées; ces titres, qui ne coûtent que 1 fr. par mois, sont remboursables à 500 fr.

Chronique militaire.

M. le général Carrelet, chargé du sixième arrondissement d'inspection permanente de cavalerie à Marseille, abandonne ses fonc-tions et est nommé inspecteur de gendar-merie en 1882.

— Il ne lui est rien arrivé, n'est-ce pas ? Mais pourquoi n'est-il pas encore de retour ?

Jeanne précipitait ses questions, attendant et redoutant à la fois les réponses qui y seraient faites.

Maxime gardait le silence et jetait sur la jeune femme un regard qui voulait être compatissant, mais où perçait malgré lui le triomphe de la ran-cune satisfaite.

— Mais parlez donc ! je vous en conjure, fit Jeanne. Vous voyez bien que vous me faites mourir.

— Calmez-vous, madame, répondit enfin Ma-xime, et permettez-moi de vous ramener chez vous. Cette pluie va vous rendre malade. Il n'est rien arrivé à votre mari... physiquement du moins, mais il a com mis, dans un moment d'oubli, une... faute dont les conséquences peuvent être graves, et nous allons aviser ensemble, si vous le voulez, au moyen de les prévenir.

— René a commis une faute ! s'écria Jeanne ; c'est impossible !

Et elle résistait aux efforts que faisait Maxime pour l'entraîner vers la maison.

Mais, à ce moment, l'ordonnance qui venait de franchir au pas gymnastique la distance qui sépare Alger de Mustapha, arrivait tout ruisselant d'eau et de sueur.

— Qu'y a-t-il ? dites vite ! lui fit Jeanne.

— Rien, madame ! rien ! Des meneries, tout au plus, ajouta le brave homme, comprenant tout

Il est remplacé dans ses fonctions à Mar-seille par M. le général Lardeur, un de nos jeunes et brillants généraux de cavalerie.

Par décret, M. le général de brigade Bou-langer, commandant la brigade de cavalerie du 4^e corps d'armée, a été nommé direc-teur de la 4^e direction (infanterie) au minis-tère de la guerre, en remplacement de M. le général de division baron de Launay, appelé à d'autres fonctions.

L'INFANTRIE DE MARINE.

M. le ministre de la marine a donné des ordres concernant les hommes des troupes d'infanterie de marine.

La portion de la classe 1877, ayant été aux colonies et y ayant accompli le séjour réglementaire, sera renvoyée vers la fin du mois de mai ou au commencement de juin. La seconde portion sera renvoyée après les grandes manœuvres de septembre. (Paris.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Rien d'officiel n'entrave les élections de dimanche; aussi le scrutin de ballottage sera-t-il légalement ouvert de 7 heures du matin à 4 heures du soir, ainsi que l'a an-noncé dimanche dernier M. le Maire, et con-formément à l'article 8 de la loi de 1855.

MM. Le Brecq et Lorrain-Hublot main-tiennent leur candidature pour ce scrutin.

Nous ne saurions trop répéter que l'abs-ention est coupable, et nous engageons plus que jamais à ne pas désertier une lutte dans laquelle une différence de quelques voix peut assurer la victoire.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre sui-vante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Nous vous prions de vouloir bien insé- rer la rectification suivante :

» La lettre de MM. les conseillers muni-cipaux contient une erreur concernant M. le docteur Besnard que nous croyons devoir relever une seconde fois.

» La démission des médecins de l'Hos-pice de Saumur a eu pour motif non pas seulement la réforme de la Pharmacie — qui fonctionnait très-bien sous la direction de M. Gautier — mais les changements qui en sont résultés dans les différents services de l'Hôpital, et la situation peu digne faite aux médecins par l'Administration.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération distin-guée.

» Signé : Dr BESNARD, ROUCHARD, RENOU, ROUSSEAU.

Nous devons remercier MM. les Médecins de mettre à affirmer une chose prouvée pour tout le monde, la même persévérance qu'on met à la nier.

Tout le monde, en effet, a connu et es-timé M. Brière, pharmacien de l'Hôtel-Dieu,

ce qu'il y avait d'angoisse dans l'interrogation de M^{me} Montméral.

— Mais quoi, encore ?

— Ils disent comme ça que le capitaine — car l'officier a reçu sa nomination ce matin, dit entre temps l'ordonnance en portant la main à son phécy — a joué et perdu à l'Enfer du Cherop-eub-Ro l'argent de la solde qu'il avait touché ce matin... Des meneries, quoi ! je vous dis, conclut Trubert en haussant les épaules.

— Ah ! dit Jeanne, frappée au cœur.

— Au reste, reprit l'ordonnance en montrant Maxime qui avait assisté silencieux à ce dialogue précipité, voilà M. Deris qui vous renseignera mieux que moi, car l'officier est chez lui... Il dort, cet homme, ajouta Trubert en son particulier. Ils vont chercher midi à quatorze heures ! Comme si ce n'était pas tout naturel qu'on soit un peu éméché en pareille occasion ! Que diable ! on n'est pas nommé tous les jours capitaine.

— René est chez vous ? demanda Jeanne à Deris.

— Oui !

— Ce que cet homme dit est donc vrai ?

— Oui !

— C'est impossible !

— Cela est !

(A suivre.)

et son successeur, M. Gautier, tout récem-ment remplacé.

Mais parler simplement des deux Sœurs qui servaient d'aides dans la pharmacie et qu'on a éconduites, est une habileté électo-rale dont le but évident est d'amener sur les généraux l'éternelle épithète : « CLERICAL !... » Tout ce qui contredit un républicain est clé-rical ; le grand mot est : JESUITE !

Cela rappelle le « tarte à la crème » de héros de Molière.

Il ne nous déplaît pas d'être appelé clé-ric et de constater qu'il y a là une rengaine monomaniaque dont le public commence enfin à n'être plus la dupe. Beaucoup d'élec-tions ont démontré, et tout particulièrement cette grande question des Hospi-taux et de la bienfaisance, que le cléricisme n'était pas tant son ennemi qu'on voulait bien le dire et que n'étaient certaines volon-tés très-républicaines.

M. Gautier, ancien pharmacien de l'Hos-pice, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» M. Combiar a réellement les idées tenaces. Dans sa lettre de démission, il prétend avoir apporté une grande amé-lioration dans le service de la Pharmacie de l'Hôpital en l'enlevant à deux Sœurs irres-ponsables pour le confier à un Pharmacien. M. le président du Conseil d'Administration ignore ou affecte d'ignorer que ce poste était et avait toujours été occupé par un Pharmaci-er. L'ancien titulaire, M. Gautier, par-venir en aide à son défaut de connaissance en cette matière, lui a déjà appris :

» 1^o Que ledit titulaire faisait le service de la Pharmacie depuis une dizaine d'an-nées;

» 2^o Que ce poste avait toujours été occu-pé par des Pharmaciens diplômés;

» 3^o Que les Sœurs n'avaient jamais été responsables, mais considérées seulement comme des aides;

» 4^o Que sa prétendue amélioration n'était que le changement d'un Pharmacien par un autre;

» 5^o Enfin que le Pharmacien, à raison de son diplôme, était toujours responsable de ses actes.

» Aussi, comme la démonstration de ces propositions était appuyée sur des faits irré-cusables, et comme on avait gardé le silence depuis plus de deux mois il me semblait que l'on avait accepté mes raisons. Quelle déception ! Comme ces vers sont vrais :

C'est ainsi que dans la vie,
Bien fou qui s'y fie,
Ce qu'on croit tenir nous fuit...

» Dans la lettre qu'il écrit à M. le Sous-Préfet, M. Combiar, parlant à ses électeurs, s'écrie : « Pensant obéir au mandat que m'ont

» vaient confié les électeurs, j'ai com-mencé la laïcisation de l'Hôpital de Saumur en

» confiant le service de la Pharmacie à un

» Pharmacien responsable au lieu et place

» de deux Sœurs. » Toujours la même ran-gaine, toujours cette ignorance ou cette affectation d'ignorance d'un fait existant.

Pour ne pas sourire, j'aime mieux lui rap-peler un adage de nos vieilles universités :

Errare humanum est, perseverare diabolicum, que je traduirai : « L'homme est sujet à l'erreur ; mais la persévérance dans l'er-reur est chose diabolique. »

» Agréer, etc.

GAUTIER.

M. Renou, ancien notaire à Neuillé, con-seiller municipal à Saumur, adresse la let-tre suivante aux électeurs :

A MM. les électeurs de la ville de Saumur.

Je viens de remettre entre les mains de M. le Maire, ma démission des fonctions de conseiller municipal que vous m'avez fait le grand honneur de me confier.

Je vous dois mes raisons, les voici :

La majorité de mes collègues se croyant atteinte par le vote de dimanche et spécialement par l'élec-tion de M. le docteur Besnard, a cru devoir aban-donner le poste où la confiance des électeurs avait placé. J'ai le regret de ne pouvoir adopter les motifs qui ont inspiré mes honorables collè-gues. A mon sens, le Conseil municipal n'a nul-lement été atteint par la dernière élection. Donc, je n'ai pas d'autres raisons graves qu'on ne nous a pas fait connaître, IL DEVAIT, selon toute apparence, GARDER LES FONCTIONS QUE VOUS LUI AVIEZ CON-FIÉES.

Il n'en est pas jugé ainsi.

Dans cette situation, il ne me reste plus qu'à me joindre à mes collègues et à revenir devant vous pour que vous nous jugiez tous.

J'ai dit que le Conseil n'a pas été atteint diman-che et en effet, s'il tombe sous le sens que l'élection de l'honorable docteur Besnard n'est pas faite pour plaire à l'Administration de l'Hospice dont M. le

Maintenant le président, qui donc admettra l'étroite solidarité qu'on veut établir entre l'administration municipale et le Conseil municipal ? Et en quoi l'administration du docteur Bernadot peut-elle intéresser le Conseil municipal alors que l'honorable M. Le Blaye, candidat incontestablement républicain est arrivé au premier ?

Et qui ne sait que l'administration de l'Hospice est un corps à part, ayant son autonomie et sa sphère propres, indépendante du Conseil municipal ?

On parle de solidarité. Et le conflit au sujet de la pension Chesneau votée par l'Hospice, repoussée par le Conseil.

En général le Conseil, sauf certains cas prévus par la loi, n'a jamais à se prononcer sur le mérite ou l'opportunité des mesures diverses qui peuvent être prises à l'Hospice, mesures d'ailleurs qu'il n'a jamais connues qu'après les faits accomplis et à titre officieux.

Voici les raisons qui m'ont empêché de partager vos idées mes collègues ; je vous ai dit celles que j'aurais eues de résigner mes fonctions : jugez.

Je demeure à votre disposition comme un serviteur sûr et fervent de la démocratie républicaine et anti-cléricale.

RENOU, ancien notaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

La séance de mardi, qui n'a commencé qu'à deux heures et demie, a été consacrée à la lecture et à l'adoption des rapports.

M. le comte Durfort de Civrac, président, y a donné lecture d'un vœu déposé et signé par 22 membres du Conseil, et tendant à ce que la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire obligatoire soit abrogée dans le plus bref délai.

Ce vœu a été renvoyé à la Commission des vœux.

Le Conseil a enfin adopté à l'unanimité un vœu tendant à un dégrèvement de 30 0/0 sur les propriétés rurales non bâties.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les représentations d'acteurs parisiens vont se succéder sur notre scène. Après les RANTZAU, fixés au vendredi 28 de ce mois, nous aurons, ainsi que nous l'avons annoncé, LILL, la comédie-opérette qui fait en ce moment, avec M^{me} Judic, les beaux jours du théâtre des Variétés. La direction Simon, qui depuis huit ans a déjà donné à Saumur maints ouvrages parfaitement interprétés, nous informe officiellement que la pièce de MM. Hennequin et Millaud sera jouée ici le lundi 8 mai.

C'est M^{lle} Marie Kolb, de l'Odéon, l'étoile de cette compagnie, qui interprétera le rôle principal, avec le même talent qu'elle a déjà joué *Divorcions*. Ses partenaires sont MM. Emmanuel, Edouard Georges, Worms, d'Herbilly, Charley ; M^{me} Edouard Georges, etc., des divers théâtres de Paris, et que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'applaudir sur notre théâtre.

Quant aux interprètes des *Rantzau*, ils ont été choisis par l'un des auteurs, M. Chatrian, et ils ont obtenu, M. Marck en tête, un éclatant triomphe au Raincy, où la répétition générale a eu lieu en présence des auteurs, avant le départ de la troupe.

ANGERS.

Mardi soir, vers dix heures, la maison n° 70, de la rue Saint-Laud, près des magasins de la *Ville d'Angers*, a été le théâtre d'un déplorable accident, qui a causé grand émoi dans tout le quartier.

Une jeune fille de 20 ans, atteinte de fièvre typhoïde, demeurant au 3^e étage de cette maison, profitant d'une courte absence de sa mère, s'est, dans un accès de la maladie, précipitée par la fenêtre. Aux cris de la malheureuse mère, on releva la victime, qui avait la jambe fracturée et le crâne fracassé, mais la mort avait déjà fait son œuvre.

(*Journal de Maine-et-Loire*.)

BRESSUIRE.

Disparition d'un mécanicien. — Un drame mystérieux s'est passé vendredi 14 avril sur la locomotive du train du chemin de fer de l'Etat, qui arrive à Bressuire à quatre heures du soir, venant de Tours. En arrivant en gare de Bressuire, la machine était veuve de son mécanicien. Questionné sur l'absence de ce dernier, le chauffeur répondit qu'il ne savait pas ce qu'il était devenu ; qu'il venait seulement de s'apercevoir, en entrant en gare, qu'il avait disparu.

Ce fait étrange éveilla des soupçons, qui furent bientôt confirmés. En effet, deux heures après, le corps du malheureux mécanicien était amené à Bressuire et conduit à l'hospice, ne donnant aucun signe de vie. Il a été ramassé par une garde-barrière, entre les stations de Coulonges et Noitierre, et mis dans le train qui arrive à Bressuire à six heures. Comment cet homme est-il tombé sur la voie ? C'est un mystère qu'il appartient à la justice d'approfondir.

(*Revue de Bressuire*.)

D'une lettre que M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat à la justice, député de Morlaix, vient d'adresser au maire de cette ville, il résulte que le voyage de M. le Président de la République dans l'Ouest semble décidément abandonné. En tout cas, si M. Grévy se décidait à faire un voyage, il est à peu près certain qu'il ferait passer d'abord Marseille et Toulon, qu'il s'était auparavant engagé à visiter.

CHATEAUGONTIER.

La quête faite au profit des pauvres, dimanche, pendant la cavalcade de Châteaugontier, a produit 2,433 fr.

RENNES.

Il résulte d'un rapport fait au Conseil municipal de Rennes que la laïcisation des écoles de cette ville se traduit, au budget, par une augmentation de près de 200,000 francs.

La dépense est presque triplée.

TOURS.

L'Indépendant a reçu de nouveaux détails sur un briseur de statues dont il avait déjà parlé :

Dimanche, dans l'après-midi, un marchand de statuettes passait dans la rue Saint-Etienne, portant sur la tête un panier chargé de sujets profanes et religieux, et offrait ses articles aux passants.

Survint un homme moitié ivre qui, à la vue des saintes vierges et autres saints, bouscula le marchand et finalement jette à terre toute sa petite fortune. Le pauvre homme interdit restait comme rivé au sol ; heureusement pour lui, passait en ce moment M. E. J., comptable dans une imprimerie de notre ville. Il saisit l'ivrogne au collet, et malgré sa résistance, le maintint fortement ; puis le marchand revenu à lui vint lui prêter main-forte. Pendant ce temps, les passants s'étaient rassemblés, et M. E. J., leur laissant la garde de son prisonnier, alla quérir un agent qui s'empara de notre homme et le conduisit devant le commissaire de police.

Et voilà les fruits de l'athéisme. Quand le gouvernement donne l'exemple, quand ses représentants enlèvent et brisent les crucifix des écoles, comment s'étonner que des républicains zélés ne puissent supporter la vue d'objets religieux, et, au nom de la liberté de conscience, mettent de pauvres marchands dans l'impossibilité de gagner leur pain ? Liberté ! Liberté chérie !...

UN CRIME ÉPOUVANTABLE.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu de Couesmes la lettre suivante, datée du 17 avril :

« Un crime épouvantable vient d'être commis dans la commune de Villiers-au-Bois, voisine de la nôtre.

« Une fille, âgée de 23 ans environ, nommée Amélie Séran, était employée comme domestique chez les époux Martineau, cultivateurs.

« Dans la matinée du 15 de ce mois, ses maîtres la soupçonnèrent d'être accouchée clandestinement. Leurs soupçons, à la suite des constatations qu'ils firent, ne tardèrent pas à se changer en certitude.

« L'autorité fut avertie.

« Tous les coins et recoins de la ferme furent fouillés, sans pouvoir découvrir le corps de l'enfant. Interrogée, la fille Séran persistait à ne fournir aucune indication.

« Mais les faits relevés par l'enquête devinrent tellement significatifs, tellement accablants pour l'inculpée, qu'elle devait nécessairement entrer dans la voie des aveux.

« D'après ce que l'on me rapporte, elle aurait reconnu qu'après être accouchée pendant la nuit, elle aurait porté immédiatement l'enfant dans un toit à porcs, où elle l'aurait jeté.

« Chose horrible ! Le pauvre enfant fut, en un clin d'œil, dévoré par une truie !...

« Il ne resta aucune trace du pauvre petit être.

« Voilà ce qui se passe dans notre beau siècle, où les pérorateurs athées travaillent à détruire toute espèce de frein moral.

« On me dit que quelques heures après avoir livré son enfant en pâture à la truie, la fille Séran est allée se jeter dans une mare voisine. Mais l'énergie lui a manqué pour accomplir son suicide. Elle est sortie seule de l'eau et est rentrée à la ferme pour y changer de vêtements.

« Nous verrons sans doute bientôt cette mère dénaturée comparaître aux assises. »

NANTES.

Dimanche soir, vers 5 heures, un triste événement a mis en émoi la nouvelle caserne d'infanterie, dite caserne de Barbin. Un soldat de 65 s'est tiré un coup de fusil dans la poitrine. Il avait placé son arme sur une cheminée de la chambre où il se trouvait alors presque seul, et, avec un manche à balai, il fit partir la détente. La balle entrée à quelques centimètres du cœur a lésé le poumon et a occasionné une hémorragie.

Le malheureux soldat a été transporté immédiatement à l'hôpital, et, quoique son état soit très-grave, on espère le sauver.

Il revenait de Paris où il avait passé un congé de convalescence de 3 mois, obtenu en Tunisie.

Il est marié et père de deux enfants. On suppose que le chagrin d'avoir quitté sa famille l'a porté à cet acte de désespoir.

(*Espérance du Peuple*.)

BLOIS.

On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

« Les élèves du grand séminaire traversaient le faubourg de Vienne, en allant à la promenade, quand, au moment où ils passaient devant l'école laïque, six ou sept enfants, sortant de cette école, vinrent se placer près d'eux en criant le « couac » traditionnel. Trois d'entre eux furent remarqués jetant des pierres, dont quelques-unes assez grosses.

« C'étaient des enfants de huit à douze ans.

« Après cette première démonstration, ils passèrent en courant par la rue qui longe la nouvelle école laïque et recommencèrent leurs cris.

« Un peu plus loin, ils lancèrent encore des pierres. Quelques habitants du quartier, témoins de ce scandale, donnèrent libre cours à l'indignation qu'ils ressentaient.

« Un séminariste se détacha et se dirigea vers les enfants, qui, à son approche, s'enfuirent à toutes jambes. Quelques-uns se réfugièrent dans l'école. Le séminariste les y suivit, et rendit compte à l'instituteur de la conduite de ses élèves.

« Celui-ci répondit que ce n'était pas l'heure de la classe et que cela ne le regardait pas. Il ajouta cependant qu'il les punirait. Je serais curieux de savoir s'il a tenu parole.

« Il est à remarquer que ces enfants se trouvaient seuls près de l'école au moment du passage du séminaire, et que tous, d'un commun accord, se mirent à vociférer.

« Si, au lieu d'être six, ils avaient été cent, les séminaristes auraient reçu une grêle de pierres. Les résultats de l'instruction sans Dieu ne tardent pas à montrer qu'elle équivaut à l'instruction de la haine de Dieu. »

CONSEILS ET RECETTES.

LA VIANDE CRUE. — On croit généralement que la viande crue ou la viande très-saignante est une nourriture très-reconfortante, absolument nécessaire aux personnes affaiblies et anémiques.

C'est une erreur : la viande crue a déjà été accusée de donner le ténia. De nouvelles recherches de M. Toussaint, docteur de la Faculté de Lyon, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, viennent de porter à cette médication un coup terrible.

Il résulte, en effet, des expériences de ce savant que des chiens et des porcs nourris avec de la chair d'animaux phthisiques deviennent eux-mêmes fatalement phthisiques. Or, une grande partie des bêtes de boucherie sont notoirement tuberculeuses. On ne les refuse, dans les abattoirs, qu'à un degré très-avancé de la maladie.

Si les expériences de M. Toussaint se confirment, il devient souverainement imprudent de donner aux anémiques de la viande crue. Ce serait un moyen sûr de les rendre phthisiques.

M. Chevreuil, intervenant dans la discussion qui a eu lieu à l'Académie des sciences à ce sujet, a même insinué que le degré de cuisson que l'on donne aujourd'hui à la viande est incapable de détruire les germes de la tuberculose, si, comme le suppose M. Toussaint, cette maladie est de nature parasitaire.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

« Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AUX LAÏCISSEURS.

La commune de Marennes (Charente-Inférieure), qui compte de cinq à six mille âmes, vient d'être mise en possession d'un legs de 4,300,000 fr. (un million trois cent mille francs), qui lui avait été fait par M. Dubois-Meynardie, ancien habitant de Marennes.

Cet excellent citoyen s'était rappelé que Marennes était le berceau de sa famille, et lui a fait ce legs si important avec le don de sa bibliothèque estimée 100,000 fr.

Il veut que cet argent soit employé aux écoles pour garçons et filles et à la fondation d'un hôpital. Chose remarquable et digne de révélation, M. Dubois-Meynardie, qui est protestant et qui donne à une commune à moitié protestante, veut que l'hôpital qu'il fonde soit servi par des sœurs de Saint-Vincent de Paul ! Il n'a donc pas trouvé dans sa religion d'équivalent à nos sœurs de charité, et ce généreux protestant leur a rendu la justice qu'elles méritaient.

D'ailleurs, une consultation célèbre prise il n'y a pas longtemps, à la grande majorité des médecins parisiens, s'est prononcée pour le maintien des sœurs dans les hôpitaux. Et cette consultation des médecins des hôpitaux est un véritable jugement rendu, en parfaite connaissance de cause, par des juges bien compétents.

M. Dubois-Meynardie, protestant, appelle, dans la ville à moitié protestante de Marennes, des sœurs de charité auprès des malades ; on a le droit de s'étonner qu'on parle de les remplacer, à Paris ou ailleurs, par des infirmières laïques. Les protestants n'ont pas encore trouvé mieux que nos sœurs de charité. Qu'elles restent donc au lit des malades, à Paris comme ailleurs.

Elections municipales. — Au Louroux-Béconnais, le candidat conservateur a été élu dimanche.

A Gennes, M. Esnault-Labouereau, conservateur, a été élu par 496 voix contre M. Bourdais, républicain, conseiller d'arrondissement, qui n'a obtenu que 434 voix.

LES ÉCOLES DE TIR DU 2^e RÉGIMENT DE PONTONNIERS.

Nous avons annoncé hier le passage à Saumur, pour mardi 25 et mercredi 26 avril, du 2^e pontonniers. Ce régiment, qui se rend à Poitiers pour les écoles de tir, fera, on le sait, la route en deux colonnes : la première partira d'Angers lundi 24, sous les ordres du colonel, et la deuxième le lendemain.

Le 2^e régiment de pontonniers restera absent d'Angers pendant 27 jours, dont 45 sont consacrés aux écoles et 12 à la route pour l'aller et le retour.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La Musique municipale commencera ses concerts d'été dimanche prochain, à 4 heures du soir, dans le Square du théâtre.

- Programme.
1. Le Patriotique, pas redoublé... E. FAVER.
 2. Le Trouvère, fantaisie... VERDI.
 3. Palais-Royal, polka... X.
 4. L'Africaine, fantaisie... MEYERBEER.
 5. Le Tambour-Maître, allegro... E. FAVER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Closure précé.
3 % amortissable.	84	81 05	Nord	2135	2150	OBLIGATIONS		
3 % amortissable nouveau.	84	84 35	Orléans	1297 50	1295	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	25 245
4 1/2 %	111	111	Ouest	810	808 75	Obligations foncières 1877	440	439
Obligations du Trésor	509	509	Compagnie parisienne du Gaz	1546	1555	Obligat. communales 1879	447	50 445
Obligations du Trésor nouvelles	512	512	Canal de Suez	2622 50	2630	Est	374	375
Banque de France	5190	5130	C. gén. Transatlantique	555	550	Midi	375	374 75
Comptoir d'escompte	1040	1025	OBLIGATIONS.			Nord	379	75 380
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	1630	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	500	Orléans	375	75 376
Crédit de France	450	445	1865, 4 %	517	514	Ouest	373	373 25
Crédit mobilier	980	990	1869, 3 %	397	396	Paris-Lyon-Méditerranée	380	375
Est	770	770	1871, 3 %	391 25	391 50	Paris-Bourbonnais	376	375
Paris-Lyon-Méditerranée	1790	1792 75	1875, 4 %	512 50	508	Canal de Suez	558	75 557 50
Midi	1320	1305	1876, 4 %	510	510			

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6	45	soir.
8	56	soir.
1	25	soir.
3	33	soir.
7	15	soir.
10	37	soir.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte omnibus.
8	21	soir.
9	43	soir.
12	40	soir.
4	44	soir.
10	28	soir.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LAUMONIER, et de M^e BRAC, successeur de M^e LE BLAYE, notaires à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M^e LAUMONIER,
DE MAISONS
à Saumur,
Appartenant aux héritiers de M. et M^{me} DAVID-LARBESSE,
Comprenant:
MAISON, rue Coutouronne, n° 15; mise à prix... 7,000 fr.
MAISON et JARDIN, rue de la Marquetterie, n° 25; mise à prix... 4,000 fr.
MAISON et JARDIN, rue de l'Ancienne-Gare, n° 2; mise à prix... 3,000 fr.
MAISON, rue de l'Île-Neuve, n° 4; mise à prix... 1,200 fr.
Pour plus de détail, voir les placards affichés.
S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (228)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Dans de bonnes conditions,
UNE JOLIE MAISON
Avec Jardin
Quai de Limoges, n° 11.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhomme, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhomme et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

VENTE D'ARBRES
A VENDRE
102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué;
60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villebernier.
S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré. (238)

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.
A Neuillé, au domicile de feu M. ROBRUDEAU,
Le dimanche 23 avril 1882, à midi, et le lundi 24 avril, à la même heure.

On vendra:
LE DIMANCHE
Batterie de cuisine, tables, chaises, armoires, buffets, vaisselle, lits complets, glaces, linge de table et de service, draps, cloches en verre, brouettes, fûts vides, bois de travail, voiture et harnais.

ET LE LUNDI
Ameublement de salon, comprenant: canapé, fauteuils, chaises, consoles, guéridon, glaces et garnitures de cheminée;
Ameublement de salle à manger et de chambres à coucher, porcelaines;
Un atelier complet de tourneur, ajusteur, menuisier et forgeron, comprenant grande quantité d'outils en très-bon état.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (230)

A VENDRE
UN TERRAIN
A Saumur, rue de Bordeaux.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

MAISON A LOUER
PRÉSENTEMENT
Champ-de-Foire, n° 4.
S'adresser à M. SARGENT.

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expédier, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Espagnole, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE USINE
Avec Machine à vapeur verticale Force 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE DE CLERC.
M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.
M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

A L'ABEILLE
Modes, Mercerie, Bonneterie.
Maison J. PÉRANE,
Rue Saint-Jean, 22.
On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

UNION & PHÉNIX ESPAGNOL
COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES
PARIS, 1, Rue Lafayette. - 1, Calle de Olegua, MADRID
Capital entièrement versé... 12,000,000 fr.
Réserves... 8,000,000 fr.
Assurances: VIE ENTIÈRE; MIXTES; RENTES VIAGÈRES
Opérations spéciales de la CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL
L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un de ses endosseurs.
Tarif unique: 1 0/0 du montant de la traite.
L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.
S'adresser pour le visa: A Paris, 1, Rue Lafayette; à Madrid, 1, Calle de Olegua et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol, en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.

GRAND CIRQUE ANGLAIS
ET MÉNAGERIE
GEORGE SANGER
Le plus vaste du monde
SAUMUR
PLACE DU CHARDONNET
Les 4 et 5 Mai.

Les JEUDI 4 et VENDREDI 5 mai, deux représentations par jour, à 8 heures et à 3 heures du soir. — Grande cavalcade à 2 heures. — Deux jours seulement. — La liste des artistes comprend les meilleurs écuyers, gymnastes, acrobates, jongleurs, sauteurs et clowns.

Le principal clown, LITTLE SANDY, le meilleur en Europe, est universellement connu, et sa réputation n'est plus à faire. — Grande troupe d'éléphants asiatiques, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires, 160 chevaux et 30 poneys dans la grande cavalcade.

Les costumes portés dans la grande cavalcade seront magnifiques et représenteront la rencontre de Henri VIII et de François I^{er} au camp du Drap d'Or. Il y aura des chevaliers et des dames des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles en riches costumes de velours et de satin parsemés d'or et bijoux, faits à Londres et à Paris spécialement pour ce cortège. Il est impossible de décrire cette brillante cavalcade. Les grands chars, au nombre de quarante-huit, couverts de peintures, ont été construits d'après les dessins des plus grands sculpteurs d'Angleterre, et, au départ du Cirque pour le cortège, l'éclat étincelant des couleurs, des glaces et de l'or éblouit les spectateurs. Cette cavalcade partira chaque jour à 2 heures, et immédiatement après son retour la représentation de l'après-midi commencera. Ces représentations sont tout à fait les mêmes que celles du soir et ont été introduites pour la convenance des familles demeurant à la campagne.

Les aménagements du Cirque ont été combinés avec soin, et le public trouvera dans la tente tout le confort désirable.

Le bureau sera ouvert, pour la vente des billets, à 11 heures. Afin que tout le monde puisse assister à cette représentation sans égale, le prix des places sera:

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Secondes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr. — Réductions pour les écoles.

AVIS. — Le public est prié de ne pas confondre le Cirque Sanger avec d'autres cirques de moindre importance qui voyagent maintenant en France.

Le Cirque Sanger exhibera, comme précédemment, son grand troupeau de 12 magnifiques éléphants, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires; 160 chevaux et 30 poneys.

Le public peut assister gratuitement au repas des animaux qu'a lieu au retour de la cavalcade. Le Cirque en passage donnera des représentations à Langeais le 2 et à Bourgueil le 3 mai.

Agent général, Ch. E. STUART.
Seul propriétaire, GEORGE SANGER, Directeur du Royal Amphitheatre de Westminster, à Londres.

Glycérine Minéralisée (pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

La POUDRE ROGÉ renferme tous les éléments, excepté l'eau, de la limonade au citrate de magnésie de Rogé approuvée par l'Académie de médecine de Paris, à cause de son goût agréable et de ses effets constants.

Avec la POUDRE ROGÉ il est facile de préparer soi-même, au moment du besoin, une boisson purgative, laxative ou rafraîchissante; elle se conserve et se transporte facilement.

La véritable POUDRE ROGÉ est vendue en flacons enveloppés de papier orange et portant la signature de l'inventeur. Tout flacon est scellé à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs dont ci-contre le fac-similé. Détail: Paris, pharmacie de l'inventeur, 9, rue Vivienne, et dans la plupart des pharmacies de France et de l'Étranger.



Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgrol

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier de l'Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgrol, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.

Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour le soin de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE.
Entrepôt Général: 28, Rue Bergère, à Paris



Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné